

## **Engagement de la firme de gestion parasitaire**

La firme de gestion parasitaire : \_\_\_\_\_ qui possède

un contrat avec le producteur : \_\_\_\_\_ :

a) À respecter les mesures de biosécurité \_\_\_\_\_ ésent  
ant :

des visiteurs \_\_\_\_\_ e;

Porter un vêtement protecteur et un bonnet propre;

Porter des couvre-chaussures propres ou laver des chaussures et utiliser un bassin désinfectant;

et avant la sortie du bâtiment.

b) À commencer sa journée de travail par le couvoir si, pour une journée donnée, un couvoir doit être visité;

c)

bâtiments doivent être visités;

d) \_\_\_\_\_ le est informée par une personne responsable d

soup  
dans le registre de la firme de gestion parasitaire.

Firme de gestion parasitaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Révision		Page 1 sur 1
01	2008-06-12	
G:\COSPOC - BNQ\Engagement\Engagement de la firme de gestion parasitaire.doc		